Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/08/2025 - 112953 - 2019 B 14390 - 753 942 671 - ABG

20 AOUT 2025
112953

ABG
Société par actions simplifiée
au capital de 389 000 euros
Siège social : 39 avenue d'Iéna, 75016 PARIS
753 942 671 RCS PARIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 22 960 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 960 euros
A la réserve légale	1 148 euros
Le Solde	21 812 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 0.37 euros par action	14 286 euros
Le solde	7 526 euros

En totalité au compte « autres réserves ».

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 286 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Copie certifiée conforme à l'original.

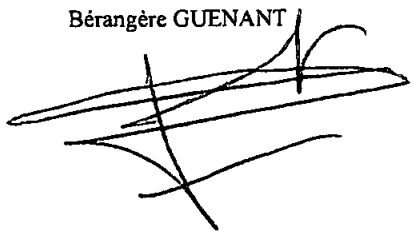
Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant

Certifié conforme
La Présidente
Bérangère GUENANT



ABG

N°2033 A - 2025

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2024 ③	Net 31/12/2023 ④
Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial (010)		(012)		
	- Autres (014)	13 966	(016) 8 629	5 337	680
Immobilisations corporelles (028)		41 290	(030) 14 068	27 222	33 443
Immobilisations financières (1) (040)		388 000	(042) 188 000	200 000	190 000
(5) TOTAL I (044)		**443 256**	(048) **210 697**	**232 559**	224 123
Stocks matières premières, appro., en cours de production (050)			(052)		
Stocks marchandises (060)		26 217	(062)	26 217	4 390
Avances et acomptes versés sur commandes (064)			(066)		
Créances clients et comptes rattachés (2) (068)		38 800	(070)	38 800	
Autres créances (3) (072)		12 721	(074)	12 721	3 449
Valeurs mobilières de placement (080)			(082)		
Disponibilités (084)		265 576	(086)	265 576	292 578
Charges constatées d'avance (092)			(094)		3 591
TOTAL II (096)		**343 314**	(098)	**343 314**	304 008
TOTAL GÉNÉRAL (I + II) (110)		**786 570**	(112) **210 697**	**575 873**	**528 131**

PASSIF			31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel		(120)	389 000	389 000
Écarts de réévaluation		(124)		
Réserve légale		(126)	7 293	6 256
Réserves règlementées		(130)		
Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres) (131)	(132)	128 536	108 840
Report à nouveau		(134)		
Résultat de l'exercice		(136)	22 960	20 733
Subventions d'investissement		(137)		
Provisions règlementées		(140)		
TOTAL I		(142)	**547 788**	524 829
Provisions pour risques et charges — **TOTAL II**		(154)		
Emprunts et dettes assimilées (4)		(156)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		(164)	3 000	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		(166)	23 802	1 382
Dettes fiscales et sociales	(dont montant de la TVA) (169)	(172)	1 283	620
Comptes courants d'associés		(173)		
Autres dettes		(175)		
Produits constatés d'avance		(174)		1 300
TOTAL III		(176)	**28 085**	3 302
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		(180)	**575 873**	**528 131**

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	(193)		(4) Dont dettes à plus d'un an	(195)	
(2) Dont créances à plus d'un an	(197)		(5) Coût de revient des immo. acquises	(182)	8 166
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	(199)		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	(184)	

Copie certifiée conforme à l'original.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2024 — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	49 461	1 500
Production vendue biens		215	214		
Production vendue services		217	218	1 400	5 670
Production stockée			222		
Production immobilisée			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**50 861**	7 170
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	61 060	5 610
Variation de stock (marchandises)			236	-21 827	-4 390
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240		
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier	immobilier)	242	22 295	11 212
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	244	1 283	620
Rémunérations du personnel			250		
Charges sociales			252		
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	9 335	7 731
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	262	1	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
		Total des charges d'exploitation (II)	264	**72 147**	20 783
1 - Résultat d'exploitation (I - II)			270	-21 285	-13 612
Produits financiers		III	280	44 640	41 810
Produits exceptionnels		IV	290		
Charges financières		V	294		7 465
Charges exceptionnelles	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI	300	395	
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices		VII	306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)			310	**22 960**	20 733

B - RÉSULTAT FISCAL					
	Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312	**22 960**	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles			322		
Impôts et taxes non déductibles			324	1 283	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997

Déductions

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987		342
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138		
Investissement et souscription outre-mer	344	Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345		
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181				
Divers, dont :					350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Créance report en arrière du déficit	346		32 908
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		352		354 8 665
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I S seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables	117 531	(dont imputés sur le résultat)			360
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		370		372 8 665

DÉTAILS - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2024

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	31/12/2024 Montant

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	31/12/2024 Montant
DIVIDENDES RECUS REGIME MERE-FILLE	32 908

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2024 — Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABG

I - IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial	400		402		404		406		
	- Autres	410	7 629	412	6 337	414		416	13 966	
Immobilisations corporelles	- Terrains	420		422		424		426		
	- Constructions	430		432		434		436		
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	- Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	- Matériel de transport	460	35 429	462		464		466	35 429	
	- Autres immobilisations corporelles	470	5 498	472	1 829	474	1 466	476	5 861	
Immobilisations financières		480	388 000	482		484		486	388 000	
TOTAL		**490**	**436 556**	**492**	**8 166**	**494**	**1 466**	**496**	**443 256**	

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	6 949	502	1 680	504		506	8 629
Immobilisations corporelles	- Terrains	510		512		514		516	
	- Constructions	520		522		524		526	
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	- Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	- Matériel de transport	550	6 771	552	7 086	554		556	13 857
	- Autres immobilisations corporelles	560	713	562	570	564	1 071	566	212
TOTAL		**570**	**14 433**	**572**	**9 335**	**574**	**1 071**	**576**	**22 697**

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	15% ou 12,8%	0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	**596**	**585**	**597**	**599**

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise :	ABG

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630	198 000	632		634	10 000	636	188 000
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680	198 000	682		684	10 000	686	188 000

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B	780	

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	117 531	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984	117 531	- Déficits de l'exercice	860	8 665
			Total des déficits restant à reporter	870	**126 196**

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	6 924
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	14 589
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

ABG

N°2033 E - 2025

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant [x]

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)**	137	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence du ____ au		
Date de cessation	186	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

N° SIREN		753942671
Dénomination de l'entreprise		ABG
Adresse	- N°, Type et nom de voie	39 avenue d'Iéna
	- Code postal / Ville	75016 PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	38 900
Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes 901 + 903)	905	**1**	**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes 902 + 904)**	906	**38 900**

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse N° et voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1) MME Nom de famille / Prénom GUENANT BERANGERE

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou d'actions 38 900

Naissance Date 05/12/1978 N° Département 86

Commune CHATELLERAULT Pays FR

Adresse : N° et voie 34 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FR

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

N° SIREN		753942671
Dénomination de l'entreprise		ABG
Adresse	- N°, Type et nom de voie	39 avenue d'Iéna
	- Code postal	75016
	- Ville	PARIS

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	2

Forme juridique SCI — Dénomination RAISON SAINT JEAN

N° SIREN (si société établie en France) 352465439 — % de détention 33.30

Adresse : N° et voie Avenue du Téléport

Code postal 86360 — Commune CHASSENEUIL DU POITOU — Pays FR

Forme juridique SCI — Dénomination VILLENEUVE

N° SIREN (si société établie en France) 493408207 — % de détention 30.00

Adresse : N° et voie Avenue du Téléport

Code postal 86360 — Commune CHASSENEUIL DU POITOU — Pays FR